



Acte anormal de gestion proposition de rectification

Par **Philou303**, le **26/11/2012** à **17:20**

Bonjour,

J ai fait l objet d un contrôle de comptabilité, sur une société dont je suis gérant, ce contrôle à mal démarré car l inspecteur chargé du contrôle à essayé de gagner du temps en m annonçant par téléphone que je faisais l objet d un contrôle de comptabilité et qu il me proposait une date de premier rdv. J ai refusé au prétexte qu il fallait attendre que je reçoive l avis de vérification par courrier recommandé. Ce contrôle se passe alors tant bien que mal sans rectification retenue au final. Entre temps, je reçois à mon domicile personnel une demande de renseignement en date du 17 novembre 2010, avec une demande de réponse de ma part si possible avant le 26 décembre 2010, je n ai pas encore répondu que je reçois une proposition de rectification datée du 20 décembre d une somme astronomique ! Cela concerne une cession immobilière d une autre société dont je suis également le gérant, à moi même. En effet, j ai acheté un bien que cette société a fait construire, qui, par un mauvais suivi de ma part est retourné non conforme au permis de construire, puis également entaché de vice, car pas de souscription de dommage ouvrage. On s est vu plusieurs fois avec l inspecteur dans le cadre du contrôle de comptabilité de la première société et il n a pas discuté de ce problème avec moi et a décidé d établir directement la proposition. Depuis, j ai rencontré son supérieur hiérarchique qui n a pas tenu compte de mes justifications, j ai saisi la commission départementale, et l interlocuteur départemental, que je n ai toujours pas rencontré. Cet inspecteur me reproche d avoir bénéficié d une libéralité par le prix anormal de cession et d en tirer profit, car il est loué. Ce bien ne pouvait être vendu à un tiers sans être dans l illégalité, c est pourquoi je me suis porté acquéreur, et faire de ces vices mon affaire personnelle. J ai fait faire une expertise à mes frais qui me donne raison. Je ne sais pas quoi faire de plus, qqun peut il m éclairer sur mon bon droit, et sur cette procédure .
Merci